

UNIVERSITE TOULOUSE II

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu les pièces justificatives produites par Mme FLORA DUART, née le 4 août 1990 à DAX (040), en vue de son inscription au Diplôme d'Université D'ART-THERAPIES

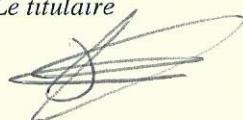
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le DIPLÔME D'UNIVERSITÉ D'ART-THERAPIES

est décerné à **Mme FLORA DUART**

au titre de l'année universitaire 2014-2015.

Le titulaire



/06O9J20140071

Fait à Toulouse, le 8 juillet 2015

Le Président



Jean-Michel Minovez